

# Programme d'aménagement régional



© Upperview Productions

Version pour consultation - 6 avril 2022

# Introduction

## Le programme d'aménagement régional, c'est quoi ?

Le *programme d'aménagement régional*, ou *PAR*, est le volet stratégique du plan directeur régional. Il décrit les objectifs que la région veut atteindre d'ici 2040 et les stratégies pour y parvenir.

Le volet opérationnel sera réalisé dans un second temps. Il contiendra les mesures concrètes pour mettre en œuvre les stratégies.

## Pourquoi se lancer dans ce travail ?

Réaliser un plan directeur régional est une tâche obligatoire confiée aux régions.

Mais c'est surtout l'opportunité pour la Glâne et ses communes de définir ensemble la vision de leur avenir et de prendre en main des compétences qui leur sont proposées par le canton.

## Quel est l'effet du plan directeur cantonal (PDR) ?

Le contenu du plan directeur régional est contraignant pour les autorités, mais pas pour les particuliers. Les communes ainsi que les services cantonaux seront ainsi liés par un programme commun.

### Qui pilote ce processus ?

L'ABMG est responsable de la planification régionale. Elle a mis en place un comité de pilotage et organise régulièrement des ateliers avec les communes et les entités concernées (informations complémentaires à la dernière page).

### De quoi parle le PAR ?

Le programme d'aménagement régional donne une vision d'ensemble du développement territorial de la Glâne à l'horizon 2040. Les stratégies sont ciblées sur les domaines où la région a une réelle marge de manœuvre et où les actions sont les plus efficaces. Les thématiques abordées ne sont donc pas exhaustives.

### Quels chapitres composent ce document ?

<b>Diagnostic et enjeux</b>	Une synthèse de l'état des lieux et des enjeux identifiés dans les études de base	6-13
<b>Vision</b>	La vision souhaitée de la Glâne en 2040 élaborée dans le cadre du processus participatif	14-15
<b>Stratégies</b>	Les stratégies élaborées par la Région pour atteindre le développement souhaité	16-21
<b>Schéma directeur</b>	Représentation cartographique des stratégies montrant la cohérence territoriale des approches thématiques	22-31
<b>Procédure et suite</b>	Le calendrier de la suite du processus et les contacts utiles	32

# Cadre fédéral et cantonal - fil rouge du PDR

**Quelles sont les contraintes que le PDR doit respecter ?**

Les plus importantes sont la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui fixe notamment l'orientation générale du développement territorial en Suisse, et le plan directeur cantonal. Entièrement révisé en 2020, il décrit précisément le contenu obligatoire et facultatif des plans directeurs régionaux.

Le PDR doit également respecter toutes les lois sectorielles fédérales et cantonales, par exemple dans le domaine de l'environnement, du tourisme, de la construction, etc.

**Quel est l'objectif central de la loi fédérale ?**

Les spécialistes parlent de *coordination entre l'urbanisation, la mobilité et l'environnement*. Concrètement, il s'agit de trouver une cohérence entre les qualités d'un lieu et l'usage qui en est fait : développer l'urbanisation en priorité sur les sites disposant déjà d'un bon niveau de services et bien desservis en transports publics, réserver les meilleures terres pour l'agriculture, protéger et mettre en réseau les pôles de biodiversité pour favoriser les dynamiques naturelles. En s'assurant que les infrastructures permettent d'accueillir le développement prévu, une vision respectueuse de l'environnement et financièrement supportable est par ailleurs garantie.

Il est difficile de justifier systématiquement cette approche dans le PAR, car toutes ces thématiques sont interdépendantes. Mais il est essentiel de garder à l'esprit cette volonté de cohérence territoriale durable qui constitue le *fil rouge du PDR*.

**Qu'est-ce qui a changé avec le nouveau plan directeur cantonal ?**

La Région devient un réel interlocuteur du Canton et des Communes pour l'aménagement du territoire. Elle acquiert une compétence exclusive sur certaines thématiques et un rôle important dans certaines planifications.

Cela signifie que, parallèlement à l'élaboration du PDR, la Région doit également préparer ses structures pour assumer les tâches de la «nouvelle planification régionale».

**Un exemple de nouvelle compétence régionale ?**

Seule la Région peut prévoir dans son PDR les zones d'activités qui seront nécessaires et pourront être affectées par les Communes. Sans PDR, pas de nouvelles zones d'activités !

**Le PDR peut-il traiter toutes les thématiques ?**

Certains thèmes sont traités exclusivement à d'autres échelles. Les infrastructures militaires font l'objet d'un plan sectoriel fédéral, la planification des transports publics est décidée par la Confédération et le Canton, les parcs éoliens sont identifiés par le plan directeur cantonal. La Région peut émettre des propositions mais n'a pas de compétences.

**Quels thèmes sont obligatoires ?**

Le plan directeur cantonal fixe 4 thèmes obligatoires :

- **l'urbanisation**, notamment l'établissement d'une stratégie régionale des zones d'activités ;
- **la mobilité**, particulièrement l'affinage des réseaux vélo et piéton à l'échelle régionale ;
- **l'environnement** : le PDR doit démontrer que le projet réduit l'empreinte environnementale et qu'il est réalisable avec les infrastructures planifiées (mobilité, eau potable, épuration, etc.) ;
- **les rives de lac**, dans les districts concernés.

**Quels thèmes le PDR de la Glâne aborde-t'il ?**

Le plan directeur régional intègre également le volet territorial de la stratégie touristique régionale. L'environnement étant traité de manière transversale, les quatre thématiques qui structurent le PDR sont les suivantes :

- l'urbanisation ;
- l'économie ;
- la mobilité ;
- le tourisme.

**Ce cadre tient-il compte du changement climatique ?**

La réorientation des politiques publiques vers un développement plus durable est en cours à toutes les échelles.

Dans le cadre du PDR, c'est un élément essentiel, fixé d'entrée de jeu par la Région. Concrètement, le contenu du PDR est évalué à chaque étape sous l'angle de la durabilité afin d'être amélioré.

# Diagnostic et enjeux : urbanisation

Le paysage rural est perçu comme le premier atout de la région, mais celui-ci n'est pas reconnu : aucun des 12 paysages d'importance cantonale ne concerne la région !

0/12 paysages d'importance cantonale défini dans le PDCant

La reconnaissance du paysage glânois doit lui éviter d'être sacrifié pour accueillir les infrastructures jugées incompatibles avec un cadre de vie de qualité.




Les bâtiments traditionnels sont encore très nombreux et donnent à la région son caractère authentique.

Bâtiments d'habitation avec usage annexe : 17% ; FR: 11%

Il faut éviter qu'ils ne soient remplacés par des bâtiments banaux ou qu'ils ne soient désaffectés.

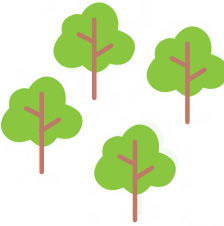





La région se distingue par une faible densité de population dans un territoire attractif de prairies et pâturages.

Densité de population : 148 hab/km<sup>2</sup> FR: 195 hab/km<sup>2</sup>  
Occupation du sol : prairies et pâturages : 79% ; FR : 67%

Le développement des infrastructures et des services est un véritable enjeu dans les régions peu denses. La diminution de l'élevage nécessitera de nouvelles initiatives pour maintenir le paysage typique de la région.



La région se distingue par une forte proportion de jeunes en âge scolaire.

Population de 5 - 14 ans : 12.6% ;  
FR : 10%

Une offre de loisirs adaptée doit être développée pour éviter l'exode vers les villes voisines.



# Diagnostic et enjeux : économie

La Glâne est un district résidentiel : elle compte peu d'emplois par rapport à ses habitants - et l'écart se creuse avec la moyenne cantonale !

1 emploi pour 3 habitants ;  
FR : 1 emploi pour 2 habitants



Pour maintenir une région vivante et active, il est indispensable de d'agir sur la création d'emplois.

La Glâne compte la plus forte proportion d'emplois hors de la zone à bâtir du canton. Le reste est en grande partie localisé dans le chef-lieu.

45% des emplois à Romont  
20% des emplois hors du territoire d'urbanisation



Un développement équilibré doit permettre d'accueillir les nouveaux emplois sur les lieux les plus attractifs et les plus accessibles de la région.





Avec les projets cantonaux liés à la formation et la présence d'entreprises innovantes, la région a une carte à jouer.

Secteur primaire : 14% ; FR : 6%  
Secteur tertiaire : 55% ; FR : 70%

Renforcer les emplois tertiaires permettrait de rééquilibrer les secteurs économiques dans la région.

Deux nouvelles AOP distinguent les produits de la région.

AOP Poire à Botzi  
AOP Jambon de la borne  
AOP Vacherin Fribourgeois  
AOP Gruyère

La valorisation de ces produits du terroir peut dynamiser l'économie locale, mais surtout renforcer l'image de la région.



# Diagnostic et enjeux : mobilité

Quelques axes supportent des charges de trafic importantes.

Entre 5'000 et 10'000 voitures par jour



Pour se rendre dans les agglomérations voisines, les transports publics sont plus lents et moins flexibles que la voiture.

Villarimboud-Fribourg = 25' en voiture, entre 38'-48' en TP !



Pour maintenir une bonne qualité de vie, les communes doivent soigner l'aménagement des traversées de localité et le contournement de Romont doit être réalisé.


Pour offrir une alternative attractive, il faut à la fois améliorer l'offre en transports publics et la mobilité combinée.

Les axes routiers sont peu accueillants pour les cyclistes.

Un seul tronçon de voie cyclable dans le district, à Mézières

Pour que ce mode de déplacement soit utilisé, il faut développer les infrastructures cyclables sur les routes cantonales et valoriser les itinéraires alternatifs.






Les Glânois vont travailler majoritairement hors du district (agglomérations voisines), mais peu de personnes se rendent en Glâne pour le motif travail.


Solde pendulaire : -4300 (pendulaires entrants-sortants)

Pour réduire les effets négatifs des flux pendulaires, la réponse est multiple (promouvoir les emplois dans la région, le télétravail, le covoiturage, les transports publics et la mobilité combiné).



La marche et le vélo? Très marginaux au quotidien, contrairement aux loisirs!

Part modale de la mobilité douce: 7 %




Le «réflexe voiture» est très fort dans les habitudes de déplacement.

Part modale des transports individuels motorisés : 86 %

Des réseaux de qualité doivent être développés entre et à l'intérieur des communes.

Non seulement des alternatives attractives doivent être mises en place, mais elles doivent être aussi connues.



La Glâne n'a pas d'autoroute, mais une super «autoroute ferroviaire».

Accès direct par l'Intercity 1 depuis / vers la Métropole lémanique et la Région capitale suisse

Cet accès est une opportunité pour renforcer l'utilisation du rail et l'attractivité de la région.

# Diagnostic et enjeux : tourisme

Certains points d'accès pourraient être mis en valeur pour l'accueil des visiteurs et l'offre (en sentiers balisés par exemple) ponctuellement développée depuis ces points.


Les balades dans la région ne sont souvent connues et utilisées que par la population locale.

0.7 nuitée / hab. an ; FR : 4.4

Deux axes prisés traversent la Glâne du nord au sud et d'est en ouest, reliant de nombreux points d'intérêt (villes perchées, tourisme religieux, musées du vitrail et du papier peint, produits du terroir) et se croisant à Romont.

Via Jacobi, Route du Coeur

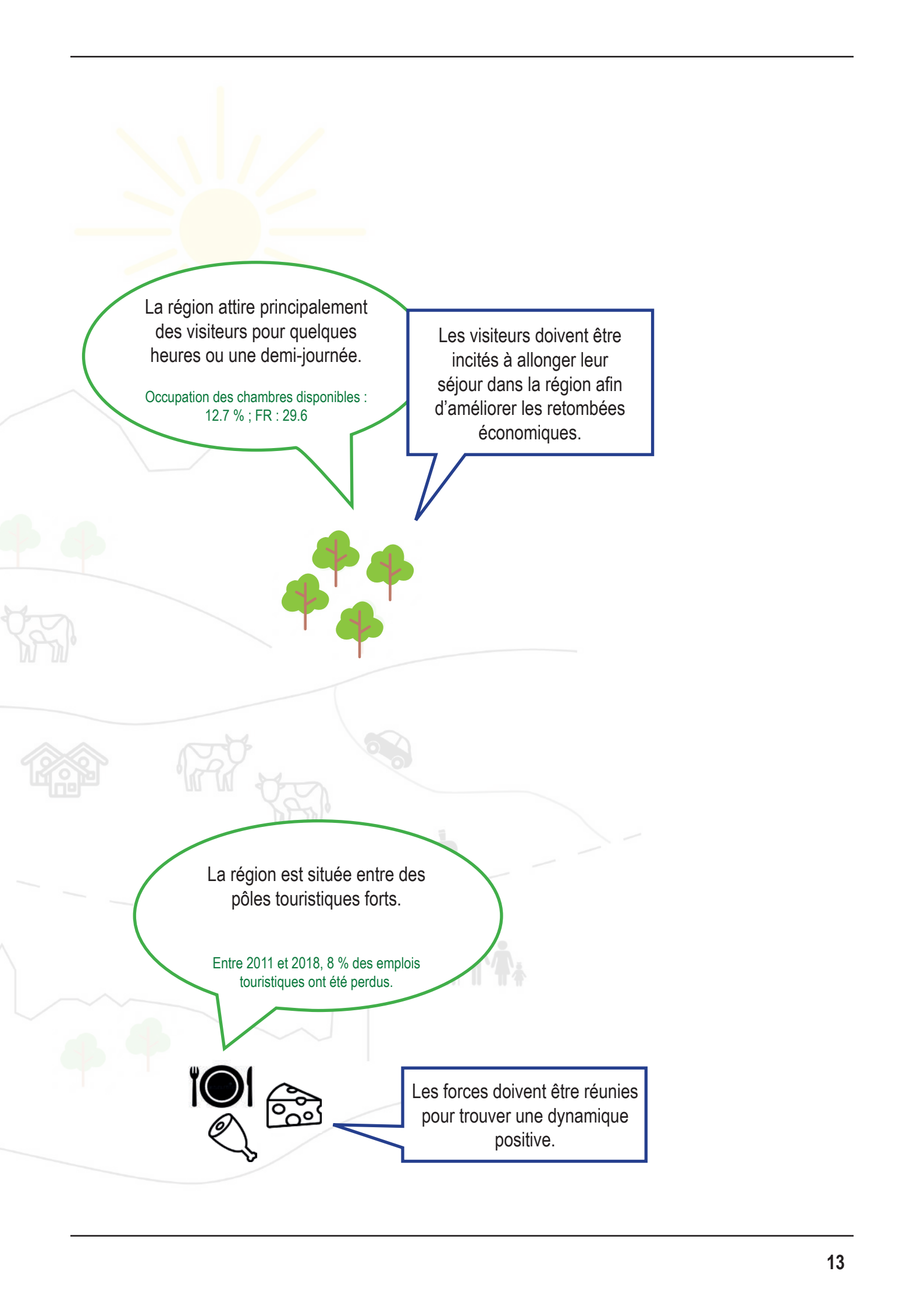
La Glâne, carrefour des mobilités douces, possède des atouts pour renforcer sa position de région d'étape.



La région attire principalement des visiteurs pour quelques heures ou une demi-journée.

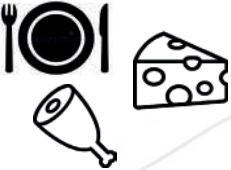
Occupation des chambres disponibles :  
12.7 % ; FR : 29.6

Les visiteurs doivent être incités à allonger leur séjour dans la région afin d'améliorer les retombées économiques.



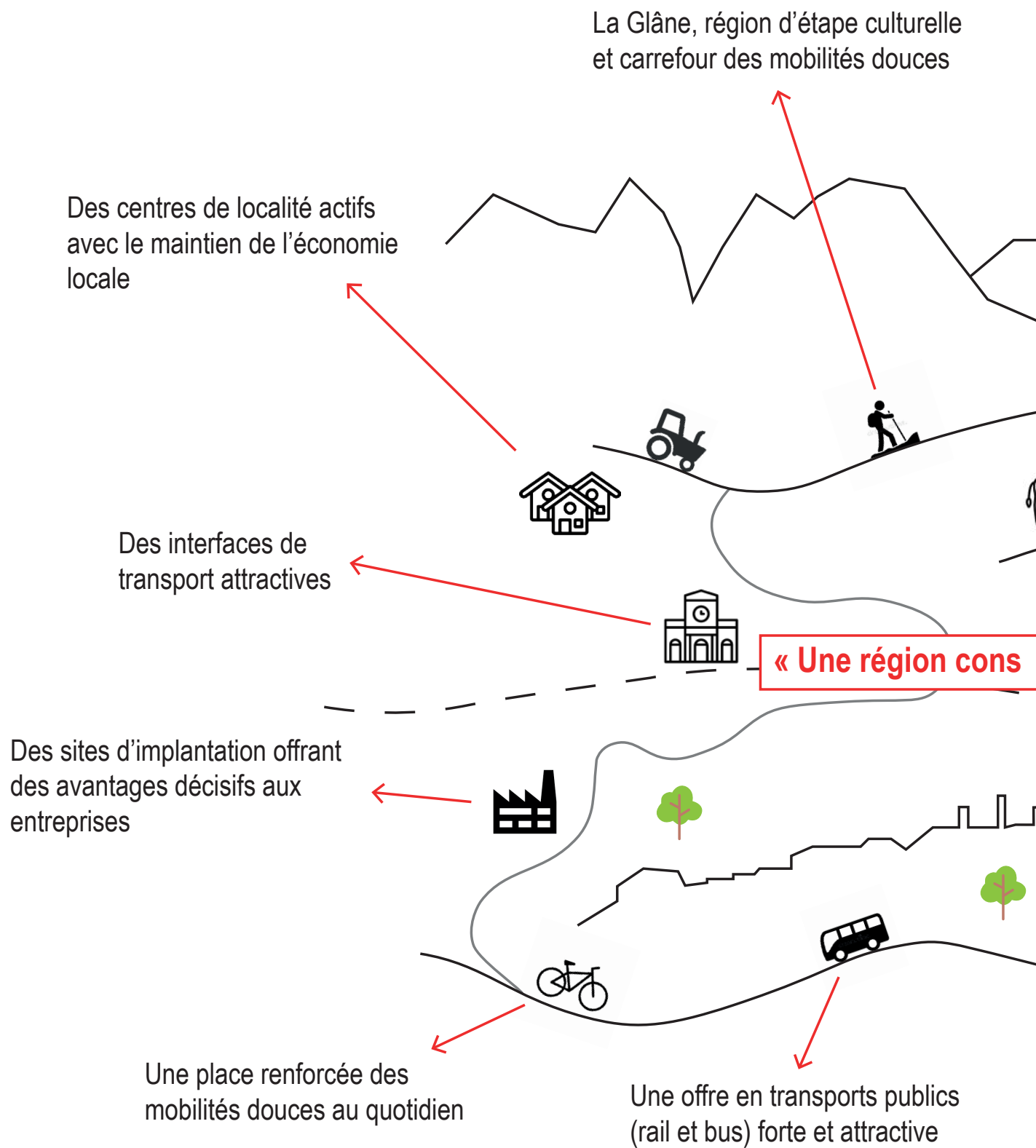
La région est située entre des pôles touristiques forts.

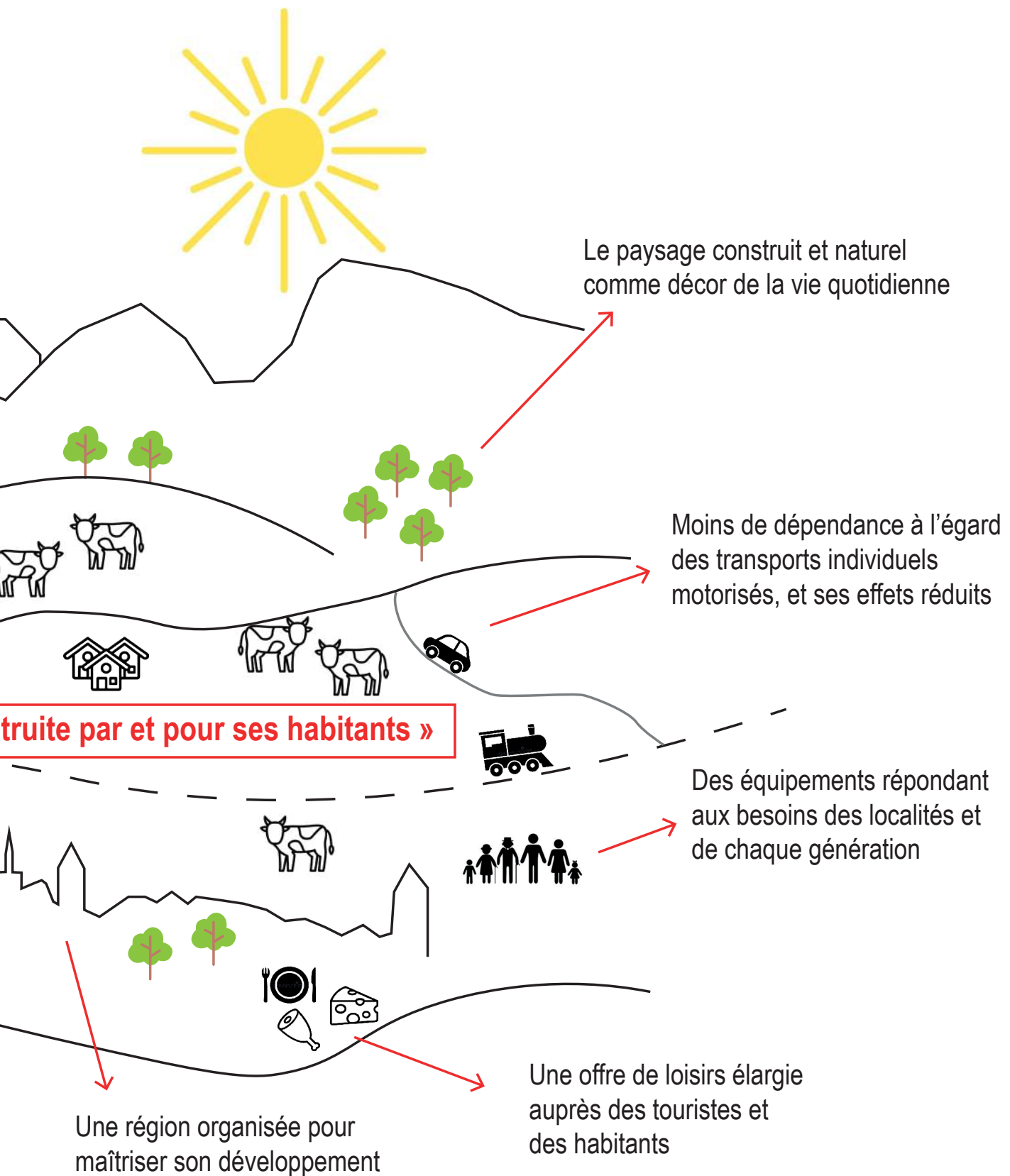
Entre 2011 et 2018, 8 % des emplois touristiques ont été perdus.



Les forces doivent être réunies pour trouver une dynamique positive.

# Vision





# Vision : urbanisation



## U1 : Le paysage construit et naturel comme décor de la vie quotidienne

Le paysage est un point central dans les activités du quotidien et ses habitants veulent le placer au centre de leur vision. Le paysage construit englobe tout ce qui a été transformé ou réalisé par ses habitants. Le paysage résulte des actions menées notamment dans le cadre des différentes politiques sectorielles de la Confédération et du Canton. Les communes jouent un rôle central dans la mise en oeuvre des mesures paysagères.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :

<p><b>PDCant : mesures thématiques</b></p> <p>T101 : Territoire d'urbanisation  T102 : Dimensionnement et gestion de la zone à bâtir  T103 : Densification et requalification  T115 : Sites construits protégés et chemins historiques  T116 : Sites archéologiques  T117 : Immeubles protégés  T118 : Infrastructures publiques  T119 : Réseaux d'énergie  T120 : Energie hydraulique  T121 : Energie éolienne  T122 : Energie géothermique  T123 : Energie solaire, bois et autre biomasse  T303 : Diversification des activités agricoles  T305 : Bâtiments protégés hors de la zone à bâtir  T306 : Espace forestier</p>	<p>T311 : Paysage  T313 : Géotopes  T407 : Protection de l'air  T408 : Lutte contre le bruit  T401 : Gestion globale des eaux  T404 : Evacuation et épuration des eaux  T406 : Alimentation en eau potable</p> <p><b>PDCant : fiches de projet</b></p> <p>Plan directeur de bassin versant (en cours)  P0306 : Site éolien «Côte du Glaney»  P0307 : Site éolien «Massif du Gibloux»  P0308 : Site éolien «Mons de Vuistemens»  P0310 : Site éolien «Autour de l'Esserta»  P0210 : Regroupement de l'épuration des eaux sur un nombre limité de stations d'épuration existantes</p>	<p><b>Planifications sectorielles :</b></p> <p>Plan sectoriel de l'énergie  Plan de mesures 2019 pour la protection de l'air  PSGE : Plan sectoriel de la gestion des eaux  PSIEau : Plan sectoriel des infrastructures d'eau potable (en cours)  Planification cantonale pour l'élimination des micropolluants  CPS : Conception «Paysage suisse»  Conception énergie éolienne  PSE : Plan sectoriel des lignes de transport électrique</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La contribution de la région s'appuie sur une vision cohérente de l'urbanisation, de la mobilité et de l'environnement et vise à renforcer la qualité du cadre de vie, notamment en mettant en valeur le patrimoine et en maintenant des localités vivantes.

### Stratégies prioritaires

- Construire l'identité régionale en mettant en valeur le patrimoine construit, naturel et immatériel
- Réussir une transition énergétique en préservant le paysage de la Glâne
- Développer les quartiers de manière à garder la qualité de vie
- Appuyer les sociétés locales pour renforcer l'identité régionale



## U2 : Des équipements répondant aux besoins des centres de localités et de chaque génération

Les infrastructures publiques contribuent à garder les centres de localités vivants et dynamiques. Leur localisation impacte leurs effets sur la localité, qui peuvent être positifs (attractivité, échanges) ou négatifs (nuisances nocturnes ou dues à la population). Elles renforcent les efforts à mener sur l'offre en services et en logements adaptés (notamment à la capacité financière ou à l'autonomie des habitants).

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :

**PDCant : mesure thématique**  
T118 : Infrastructures publiques

Le PDR vise également à répondre aux besoins de chaque génération, en particulier les jeunes. L'objectif est de les garder dans la région grâce à une offre diversifiée.

### Stratégies prioritaires

- Redonner une dynamique aux centres de localités
- Développer les lieux de rencontres
- Encourager des formes d'habitat diversifiées, notamment pour renforcer la mixité générationnelle



---

# Vision : économie



## E1 : Des sites d'implantation offrant des avantages décisifs aux entreprises

Les implantations récentes démontrent le potentiel de la Glâne pour attirer des entreprises et développer les services aux entreprises et des synergies avec des lieux de formation et de recherche. Le PDCant définit les principes de planification des zones d'activités, ainsi que deux zones cantonales à Romont et Villaz-St-Pierre.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :

**PDCant : mesures thématiques**

T104 : Typologie et dimensionnement des zones d'activités

T105 : Gestion des zones d'activités

T106 : Grands générateurs de trafic

**PDCant : fiche de projet**

P0108 : Secteur stratégique « En Raboud et La Maillarde »

Sur cette base, la région a développé une stratégie régionale des zones d'activités ambitieuse : les deux zones cantonales constituent le fer de lance de la promotion économique cantonale. Avec deux zones d'activités régionales prioritaires, elles constituent les pôles que la région souhaite développer ces prochaines années. Les possibilités de mise en zone étant très limitées, ces sites devront répondre à des exigences de qualité et de disponibilité élevées. Les zones mal situées seront relocalisées au profit de l'économie régionale. L'extension et le renouvellement des entreprises existantes seront encouragés.

### Stratégies prioritaires

- Renforcer les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires
- Développer des synergies entre l'économie privée et les écoles professionnelles
- Mettre en place une gestion régionale dynamique des zones d'activités régionales prioritaires
- Encourager les synergies et développer des écosystèmes entrepreneuriaux



## E2 : Des centres de localité actifs avec le maintien de l'économie locale

Le maintien et le développement de l'économie locale permettent de garder les centres de localités animés également durant la journée. Les services dans les localités sont des lieux de rencontre importants pour la vie de village. Le développement du télétravail permet de réduire les déplacements lorsque des conditions attractives sont créées à proximité du domicile. Les villages ont une carte à jouer pour trouver un nouvel équilibre et redevenir une place d'échange, encourageant à consommer régionale. Ces aspects sont peu traités aux échelles supérieures.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :

**PDCant : mesures thématiques**

T107 : Centres commerciaux

T412 : Sites pollués

Le PDR encourage les réflexions sur une meilleure utilisation des zones à bâtir. Il incite à se réappropriier les espaces ayant perdu leur vocation.

### Stratégies prioritaires

- Mobiliser les réserves et revaloriser les friches
- Créer des conditions favorables au développement de l'artisanat et des services dans les villages

# Vision : mobilité



## M1 : Une offre en transports publics (rail et bus) forte et attractive

La région dispose de peu de marge de manoeuvre sur cette thématique. La planification des transports publics est essentiellement en main de la Confédération et des Cantons. La Région peut toutefois faire des propositions d'amélioration dans le cadre de son PDR, opportunité que la Glâne souhaite saisir afin d'offrir une alternative à la voiture, notamment dans les pôles appelés à se développer.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :

<b>PDCant : mesure thématique</b> T201 : Transports publics	<b>PDCant : fiche de projet</b> P0401 : Projets ferroviaires	<b>Planifications sectorielles :</b> PCTr : Plan cantonal des transports Planification cantonale des transports publics dans le cadre du PDCant SIS : PST Partie infrastructure Rail <i>Planification Rail 2000, Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire PRODES</i>
----------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Lors des rencontres participatives, les acteurs de la région ont fait part de leurs attentes quant au développement des transports publics dans la Glâne. Cette vision cible dans un premier temps les mesures les plus efficaces, là où la fréquentation sera la plus forte : il s'agit de profiter de l'accès aux grandes lignes ferroviaires offert par la gare de Romont, d'ouvrir la gare de Vuisternens afin de capter les voyageurs de l'est du district sur un axe attractif et de renforcer de manière ciblée les lignes de bus structurantes.

### Stratégies prioritaires

- Renforcer l'ossature ferroviaire
- Développer des axes forts en bus



## M2 : Des interfaces de transport attractives

Le développement des transports publics va de pair avec le développement des interfaces multimodales. Ces interfaces permettent de changer de modes de transports de manière efficace et rendent l'utilisation des transports publics, notamment du rail, plus attractive.. Le canton pose le cadre de cette planification, qui peut être affinée par la région.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :

<b>PDCant : mesure thématique</b> T203 : Mobilité combinée	<b>Planification sectorielle :</b> Planification des parcs-relais aux gares (des installations de stationnement des voitures et des infrastructures vélos dans les gares du canton de Fribourg)
---------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le PDR complète la planification cantonale, d'une part en veillant à ce que les itinéraires d'accès aux interfaces soient sûrs et agréables à pied et à vélo, d'autre part en développant des infrastructures (abris vélos, places P+R) et des services dans ces interfaces (offre en stationnement, véhicules partagés, commerces, activités, etc). L'objectif consiste à rendre l'ensemble du déplacement attractif, du domicile au lieu d'étude ou de travail.

### Stratégies prioritaires

- Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces
- Développer des activités et services aux interfaces

# Vision : mobilité



## M3 : Moins de dépendance à l'égard des transports individuels motorisés, et ses effets réduits

Etant donné la dispersion de l'habitat en Glâne, les transports individuels motorisés restent aujourd'hui indispensables pour une partie des déplacements. Les infrastructures routières (par ex. traversées de localité, routes de contournement) sont traitées dans le PDCant. L'action de la région se concentre donc sur les habitudes de déplacement et vise à les rendre plus durables.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :

<b>PDCant : mesure thématique</b> T202 : Transports individuels motorisés	<b>PDCant : fiches de projet</b> P0404 : Projets de routes de contournement à étudier P0412 : Route de contournement de Romont	<b>Planifications sectorielles :</b> SIN : PST Partie infrastructure route <i>Suissemobile</i> PSV Plan sectoriel vélo (projets Valtraloc à Siviriez, Promasens, Romont)
------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le PDR poursuit deux objectifs : d'une part diminuer la dépendance à la voiture, notamment en offrant des alternatives attractives, d'autre part limiter les nuisances pour la population (bruit, pollution, consommation d'espace).

### Stratégies prioritaires

- Favoriser le report modal vers des modes plus durables
- Eviter, raccourcir et optimiser les déplacements motorisés



## M4 : Une place renforcée des mobilités douces au quotidien

La mobilité douce est non seulement un moyen de réduire l'utilisation des transports individuels motorisés, mais aussi de se faire du bien et de prendre du plaisir durant ses déplacements. Le réseau de base est défini par le canton. La région peut le compléter à son échelle.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :

<b>PDCant : mesures thématiques</b> T204 : Réseau cyclable T207 : Chemins pour piétons	<b>Planifications sectorielles :</b> <i>Suissemobile</i> Plan sectoriel vélo (Planification cantonale du réseau cyclable)
----------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le PDR a ainsi pour objectif de développer le réseau et de renforcer sa place dans le quotidien des habitants. En complément du réseau d'itinéraires à sécuriser et valoriser, la région apporte une attention particulière aux accès vers les écoles et les équipements d'importance régionale, afin que les déplacements soient sûrs de bout en bout.

### Stratégies prioritaires

- Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales
- Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux (écoles, musées, etc.) depuis l'arrêt TP le plus proche

# Vision : tourisme



## T1 : Une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces

Située entre des pôles touristiques majeurs, la Glâne est au croisement de voies réputées, la via Jacobi et la route du Coeur. Elle dispose d'un accès ferroviaire optimal depuis les grands centres urbains. L'objectif est de profiter de ces particularités pour se positionner comme un carrefour culturel et inciter les visiteurs à prolonger leur étape.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :	
<b>PDCant : mesures thématiques</b> T205 : Cyclotourisme T206 : Vélo tout terrain T208 : Chemins de randonnée pédestre T214 : Installations militaires	<b>Planifications sectorielles :</b> Réseau des chemins de randonnée pédestre (UFT) Planification cantonale du réseau cyclable (réseau cyclable cantonal utilitaire et de loisirs) Mountainbike Fribourg (concept de mise en œuvre VTT) PSM : Plan sectoriel militaire

Le PDR constitue le bon outil pour développer un réseau qui permette aux visiteurs à pieds et à vélo de découvrir un univers au paysage harmonieux et à la grande richesse culturelle, en coordination avec les régions voisines.

### Stratégies prioritaires

- Développer des synergies avec l'offre des régions voisines
- Structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo et en créant des balades en boucle
- Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme



## T2 : Une offre de loisirs élargie auprès des touristes et des habitants

L'offre de loisirs de la Glâne est aujourd'hui utilisée principalement par ses habitants. L'élargissement et la mise en réseau de cette offre profitera aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs.

Certains objectifs de la vision sont remplis par les outils suivants :		
<b>PDCant : mesures thématiques</b> T108 : Pôles touristiques T110 : Implantation d'équipements de tourisme et de loisirs T111 : Activités équestres T112 : Golf T125 : Stands de tir	<b>PDCant : fiches de projet</b> P0803 : Musée d'art contemporain (MAC) Middel	<b>Planifications sectorielles :</b> Stratégie touristique régionale (en cours) Plan sectoriel des infrastructures publiques (en cours) Préalpes 2030 CISIN : Conception des installations sportives

Les aspects territoriaux de la stratégie régionale touristique seront intégrés au plan directeur régional, ce qui garantira la cohérence avec la stratégie cantonale et encouragera les synergies et facilitera la réalisation des projets. Les spécificités régionales, les produits du terroir, seront les ambassadeurs d'un volet de l'économie, locale et durable.

### Stratégies prioritaires

- Renforcer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs existante auprès de la jeunesse et de la population
- Valoriser les produits du terroir, en appuyant les entreprises locales

---

# Vision : gouvernance et communication



## G1 : Une région organisée pour maîtriser son développement

La nouvelle planification régionale ne s'arrête pas avec l'entrée en vigueur du PDR. Au contraire, c'est le commencement d'une nouvelle manière de travailler. Une structure forte est nécessaire pour réaliser les différentes tâches attribuées à la région. La Glâne aura ainsi les moyens de mettre en oeuvre sa vision.

### Stratégies

- Mettre en place la structure de mise en oeuvre du PDR
- Améliorer la communication

# Schéma directeur : urbanisation

## Construire l'identité régionale en mettant en valeur le patrimoine construit, naturel et immatériel

Le paysage rassemble les habitants de la Glâne et contribue à forger l'identité de la région. Ce paysage vécu au quotidien n'est pas dominé par un élément fort, mais se compose d'un riche patrimoine construit (villes perchées, bâtiments ruraux de valeur, ensembles religieux) et naturel (forêt marquante, cours d'eau structurants, milieux humides). Le patrimoine immatériel lié à ce paysage est encore vivant (par exemple les traditions liées au jambon de la borne et à la poire à botzi), ce qui lui donne une valeur d'autant plus importante. La sensibilisation des communes et de la population, la préservation et l'utilisation des bâtiments de valeurs sont des mesures à renforcer. Les spécificités de la Glâne, par exemple la succession d'arbres majeurs le long des voies historiques, méritent une attention particulière.



*Cours d'eau de La Glâne et de La Broye*

## Réussir une transition énergétique en préservant le paysage de la Glâne

Si l'alimentation en énergie durable doit être garantie, celle-ci ne doit pas se faire au détriment du paysage et de la qualité de vie. Le plan directeur régional peut proposer des solutions afin de réussir la transition énergétique en évitant les infrastructures ayant un impact important sur la région, comme les parcs éoliens.



*Forêt*

## Développer les quartiers de manière à garder la qualité de vie

La Région dispose d'une grande marge de manœuvre concernant la gestion de la zone à bâtir et la densification. L'objectif est de pouvoir accueillir les nouveaux habitants et développer de nouveaux quartiers en maintenant la qualité de vie actuelle, à laquelle les habitants tiennent fortement.

## Appuyer les sociétés locales pour renforcer l'identité régionale

Les nombreux groupes de jeunesse, de sport ou de musique manquent d'infrastructures pour se retrouver et se produire. La Région propose d'appuyer ces sociétés locales, permettant ainsi de renforcer l'identité régionale.



*Zone à bâtir*

## Redonner une dynamique aux centres des localités

Afin de conserver une dynamique positive aux centres des localités, les équipements publics, les services et l'artisanat doivent y être développés. La Région propose une boîte à outils aux communes afin de renforcer la fonction et la vocation des villages, par exemple en valorisant les volumes disponibles des bâtiments de valeur.



*Zone à bâtir en desserte transports publics C*

## Développer les lieux de rencontres

Cette stratégie complète la précédente pour insuffler une dynamique aux centres. Pour ce faire, les besoins en équipements publics sont définis et des mesures pour les centres sont proposées. La Région soutient également le développement d'infrastructures permettant les rencontres.

## Encourager des formes d'habitat diversifiées, notamment pour renforcer la mixité générationnelle.

L'offre de logements est diversifiée et les logements abordables intergénérationnels sont privilégiés. Afin d'attirer et retenir les jeunes, l'offre de formation est développée.



*Pôle de formation*



*Pôle de santé*



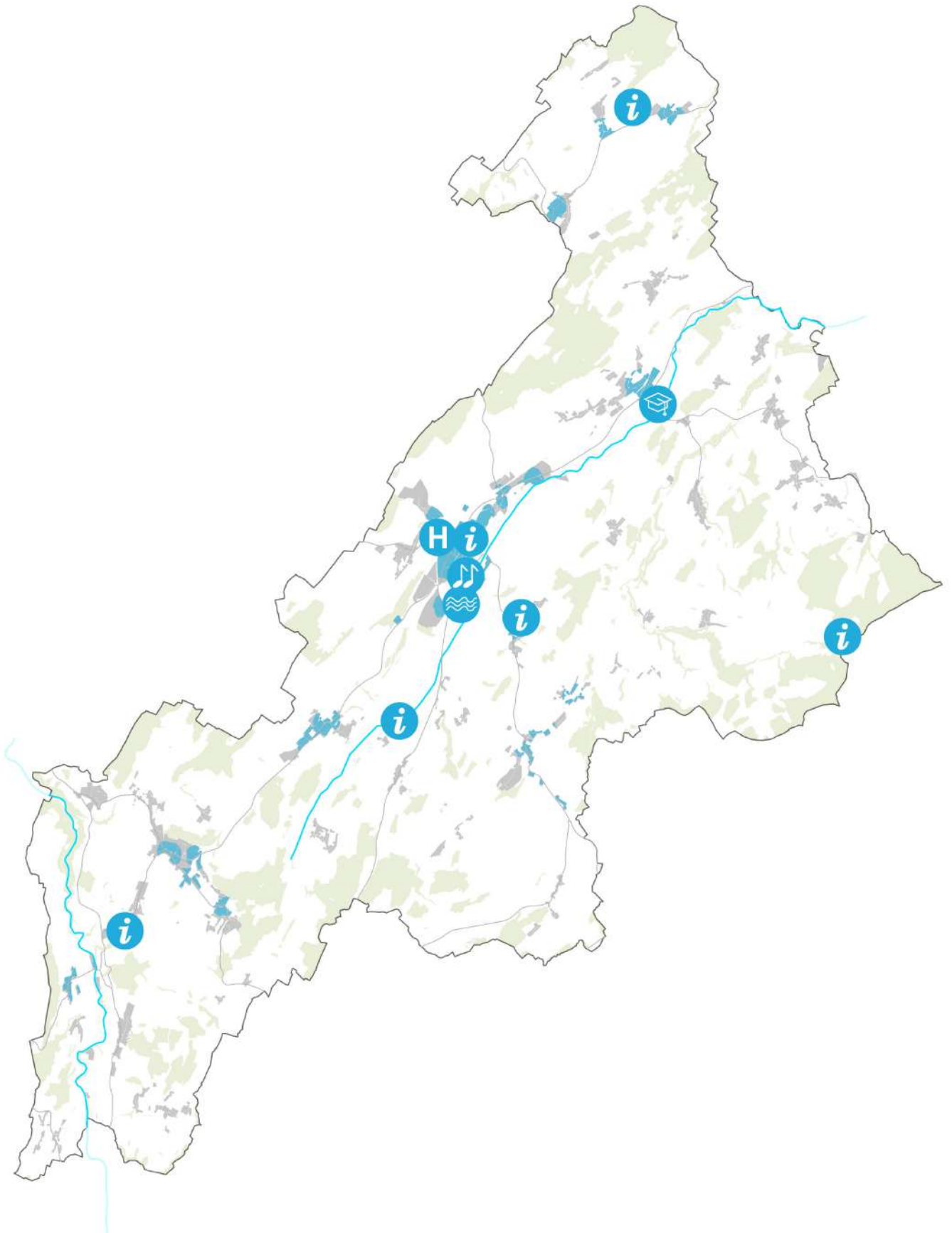
*Pôle culturel*



*Pôle touristique*



*Pôle de loisirs et sport*



---

# Schéma directeur : économie

## **Renforcer les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires**

Les deux zones d'activités cantonale de la Glâne et les deux zones d'activités régionales prioritaires se situent à Romont et à Villaz-St-Pierre. La gestion des zones cantonales garantit que chaque mètre carré à disposition de la région sera utilisé de manière optimale. Des exigences de qualité élevées permettront de répondre aux besoins des entreprises et de leurs employés, de développer des synergies et des services.

## **Développer des synergies entre l'économie privée et les écoles professionnelles**

Les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires se prêtent à renforcer les liens avec la formation professionnelle. Des synergies seront encouragées dans la mise en valeur de ces sites.



*Zones d'activités cantonales*

## **Mettre en place une gestion régionale dynamique des zones d'activités régionales prioritaires**

Parmi les zones d'activités régionales, les zones régionales prioritaires sont gérées par la Région et ont une vocation complémentaire aux zones cantonales. Celle-ci organise une gestion foncière active, et encourage la coordination intercommunale. L'objectif est que la dynamique de ces zones entraîne le développement de l'ensemble de la région.

## **Encourager les synergies et développer des écosystèmes entrepreneuriaux**

Afin d'améliorer les synergies entre les entreprises, la Région définit des conditions-cadres pour développer des écosystèmes. Les zones d'activités régionales sont développées dans un environnement vert et attractif d'un point de vue paysager, en lien avec les transports publics.



*Zones d'activités régionales prioritaires*



*Autres zones d'activités régionales*

## **Mobiliser les réserves et revaloriser les friches**

Les communes veillent au renouvellement du tissu économique dans les zones d'activités locales. Différents outils sont proposés pour mobiliser les réserves et retrouver une vocation aux friches. Les zones d'activités mal situées sont relocalisées dans les sites prioritaires afin d'optimiser l'attractivité de la région.



*Zones d'activités locales*

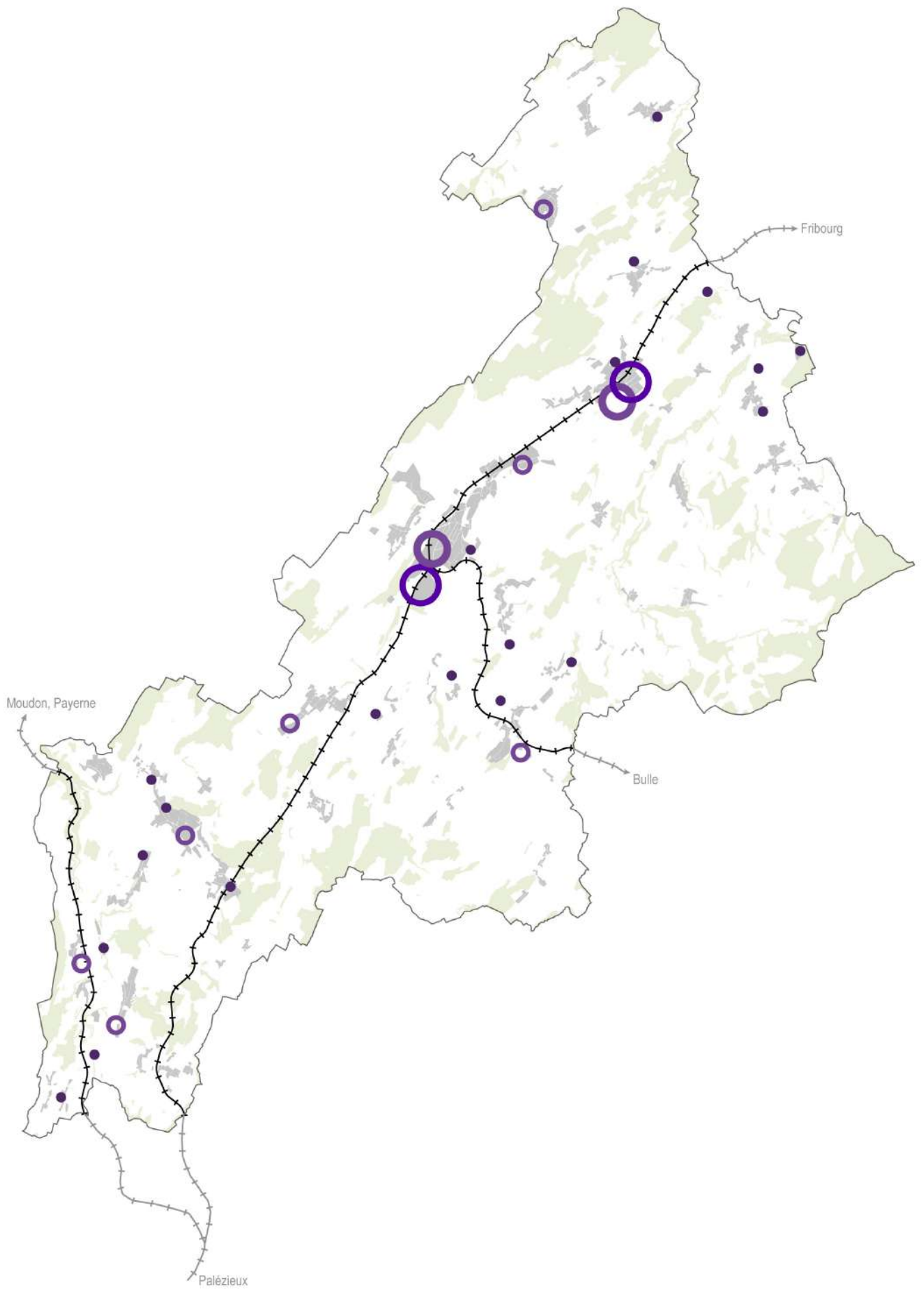
## **Créer des conditions favorables au développement de l'artisanat et des services dans les villages**

Près de deux tiers des emplois sont implantés dans les zones de centre et les zones mixtes. Une vision économique cohérente et durable doit donc veiller à ce qu'ils renforcent le centre des localités. Une boîte à outils est mise à disposition des communes afin de maintenir l'artisanat dans les villages. Le but est de conserver la fonction d'échange des centres de localité, d'offrir des possibilités de travailler à proximité de son domicile et maintenir des villages vivants tout au long de la journée.



*Zones à bâtir*





---

# Schéma directeur : mobilité

## Renforcer l'ossature ferroviaire

L'offre ferroviaire est améliorée vers Lausanne depuis Romont. La cadence journalière est augmentée et la gare de Vauderens est mieux desservie. Une nouvelle halte RE/RER est créée à Vuisternens-devant-Romont .

 Lignes de train

## Développer des axes forts en bus

Les axes de bus structurants sont définis et l'offre y est améliorée. Le but est de renforcer le rabattement sur l'ossature ferroviaire et d'améliorer l'accessibilité des centres ainsi que la desserte des zones de développement. Une offre de base est maintenue sur les autres lignes, notamment pour les transports scolaires.

 Axes forts bus

 Variantes d'axes fort bus à étudier

 Lignes de bus

## Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces

En renforçant leur accessibilité, les interfaces de transports deviennent plus attractives et rend les transports publics encore plus intéressants pour les pendulaires. Il s'agit également de soigner l'accessibilité pour les transports individuels motorisés et les vélos en développant une offre P+R et B+R adaptée à la région (en particulier dans les gares).

 Gares / interfaces

## Développer des activités et services aux interfaces

Afin de rendre les interfaces plus attractives, il est nécessaire d'y développer des activités et des services. Cela crée une opportunité de mieux intégrer les différentes activités dans la chaîne des déplacements quotidiens: aller faire ses courses ou chercher les enfants à la crèche sur le chemin de retour du travail par exemple. In fine, les trajets multimodaux gagnent en attractivité !

 Périmètre d'accessibilité multimodale

## Favoriser le report modal vers des modes plus durables

Le développement des modes de transports plus durables comme l'électrification des véhicules ou la mobilité douce réduisent la dépendance à l'égard des transports individuels motorisés. Il s'agit dès lors de rendre ces alternatives les plus attractives possibles pour encourager les personnes à se déplacer autrement qu'en voiture. Un projet pilote est mené pour les transports à la demande dans les zones mal desservies.

## Eviter, raccourcir et optimiser les déplacements motorisés

Le télétravail, les commerces de proximité, le covoiturage, les transports publics, etc. sont des mesures permettant de diminuer l'impact et le recours aux transports individuels motorisés.

 Routes cantonales

## Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales

Le but est de permettre à la population de se déplacer à vélo en toute sécurité sur les routes principales et secondaires. Pour cela, il est nécessaire d'identifier un réseau cyclable régional, complémentaire au réseau cyclable cantonal notamment pour mieux prendre en considération les différents profils et besoins des usagers.

## Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux (écoles, musées, etc.) depuis l'arrêt TP le plus proche

Le manque de sécurité pour les piétons sur certains tronçons a été relevé à plusieurs reprises. Marche et utilisation des transports publics sont complémentaires et se renforcent l'un l'autre: si le trajet entre l'arrêt TP et la destination est sûr, l'attractivité des TP et de la marche est améliorée (par exemple pour les écoliers).

 Liaisons complémentaires au réseau cyclable cantonal, à valoriser / améliorer



---

# Schéma directeur : tourisme

## Développer des synergies avec l'offre des régions voisines

Les régions voisines, comme la Gruyère ou l'Arc lémanique, sont des pôles touristiques majeurs à l'échelle nationale et attirent de nombreux visiteurs. La Glâne entend profiter de cette attractivité pour se positionner comme un carrefour culturel et de loisirs entre ces régions en développant des synergies avec elles.

## Repenser Romont comme porte d'entrée de la Glâne

En train, Romont dispose d'un accès direct à la métropole lémanique et à la région Capitale suisse, à destination de Lucerne et à un aéroport international. En vélo et à pied, elle se situe sur des axes nationaux réputés. Romont fait donc office de premier contact entre le visiteur et le reste de la Glâne. Ainsi, elle est considérée comme le site pivot de la région et l'enjeu est d'y réussir une centralité pour les transports publics, la mobilité douce et le tourisme.



*Synergies avec les régions voisines*

## Structurer une offre de mobilité douce, développant les possibilités de cyclotourisme et en créant des balades en boucle

Le réseau d'itinéraires de loisirs doit être étoffé et structuré afin de répondre aux attentes actuelles d'un public exigeant. Cela passe par l'intégration au réseau balisé *SuisseMobile* pour certains axes, par la création de boucles pour les piétons et cyclistes ou par la possibilité de recharger les vélos électriques.



*Route du Coeur*



*Via Jacobi (chemin de Compostelle européen)*



*Boucles pour piétons et cyclistes*

## Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme

En améliorant l'offre de bus le week-end vers et entre les centres touristiques régionaux, les visiteurs peuvent se déplacer d'un point à l'autre en transports publics et sont ainsi incités à prolonger leur séjour même s'ils ne sont pas motorisés. Par ailleurs, par la richesse et la diversité du patrimoine, se déplacer en Glâne en transports publics est une expérience qui vaut tout film promotionnel.



*Lignes de train*

## Renforcer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs existante auprès de la jeunesse et de la population

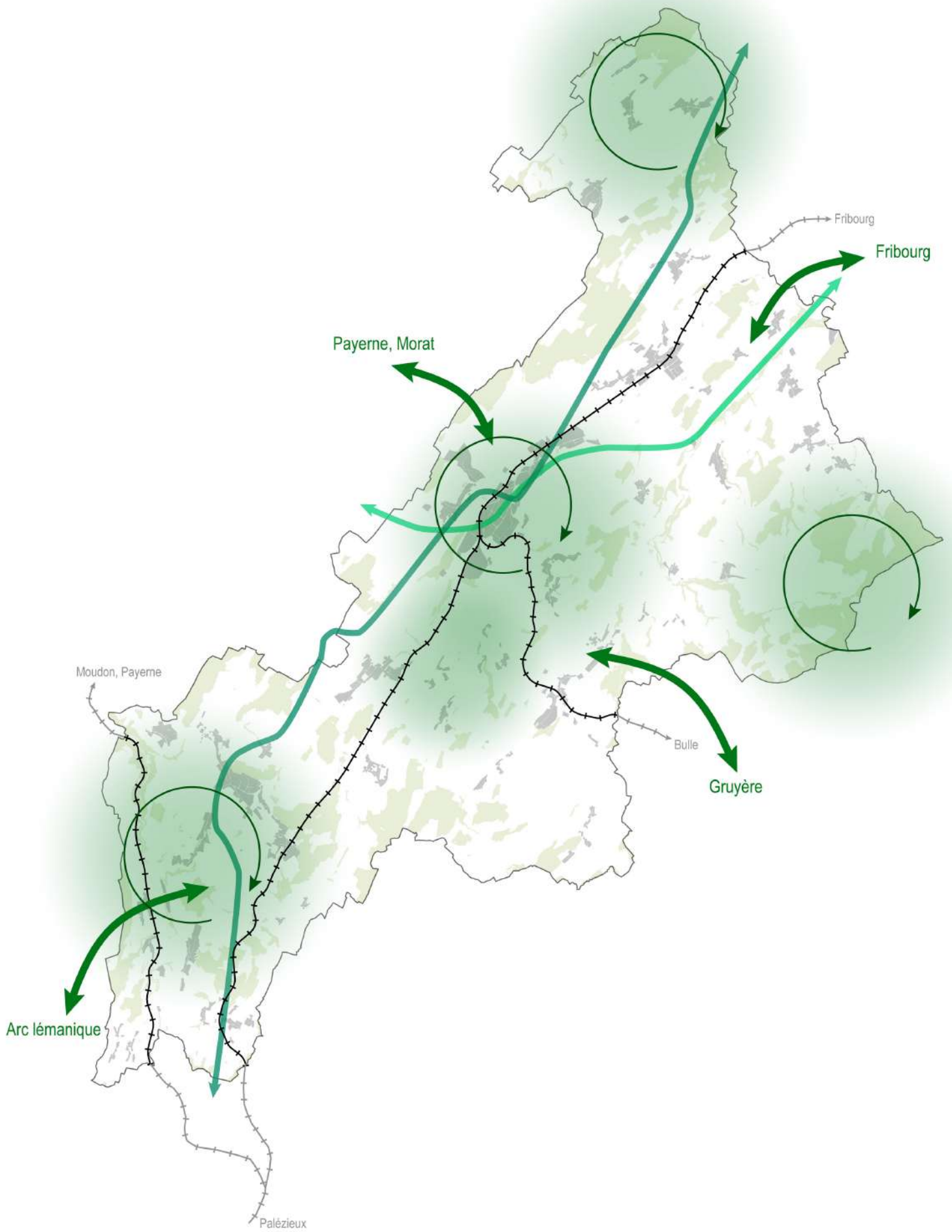
Il existe déjà une offre relativement fournie en termes de loisirs et de culture dans la Glâne, qui doit être ponctuellement complétée. Il est nécessaire de mettre en valeur cette offre en améliorant la communication et l'information. Le but est de donner envie à la population, et surtout aux jeunes, de rester dans la région pour profiter d'une offre culturelle renforcée.

## Valoriser les produits du terroir, en appuyant les entreprises locales



























La Glâne possède de nombreux produits du terroir. Certains sont désormais reconnus par une AOP. L'enjeu consiste à les valoriser, par exemple en créant une vitrine régionale ou en incitant les entreprises de la région à ouvrir leurs portes pour montrer les produits et le savoir faire de la Glâne. La Région veut se positionner comme carrefour des produits du terroir.

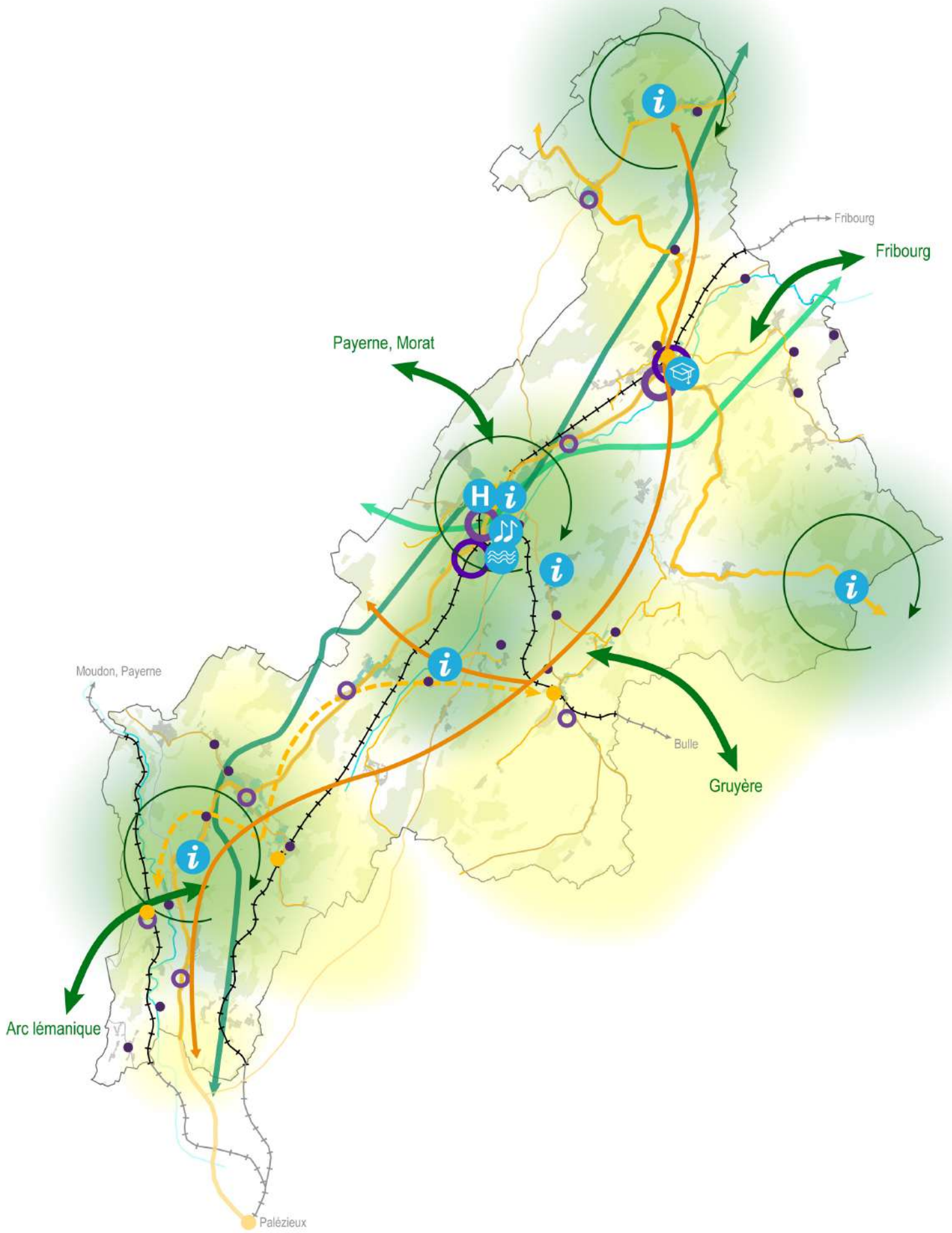


*Espace touristique*



# Schéma directeur de la Glâne

	Cours d'eau de La Glâne et de La Broye		Synergies avec les régions voisines
	Forêt		Route du Coeur
	Zone à bâtir		Via Jacobi (chemin de Compostelle européen)
	Zone à bâtir en desserte transports publics C		Boucles pour piétons et vélos
	Pôle de formation		Espace touristique
	Pôle de santé		Lignes de train
	Pôle culturel		Axes fort bus
	Pôle touristique		Variantes d'axes fort bus à étudier
	Pôle de loisirs et sport		Lignes de bus
	Zones d'activités cantonales		Gares / interfaces
	Zones d'activités régionales prioritaires		Périmètre d'accessibilité multimodale
	Autres zones d'activités régionales		Route cantonale
	Zones d'activités locales		Liaisons complémentaires au réseau cyclable cantonal, à valoriser / améliorer

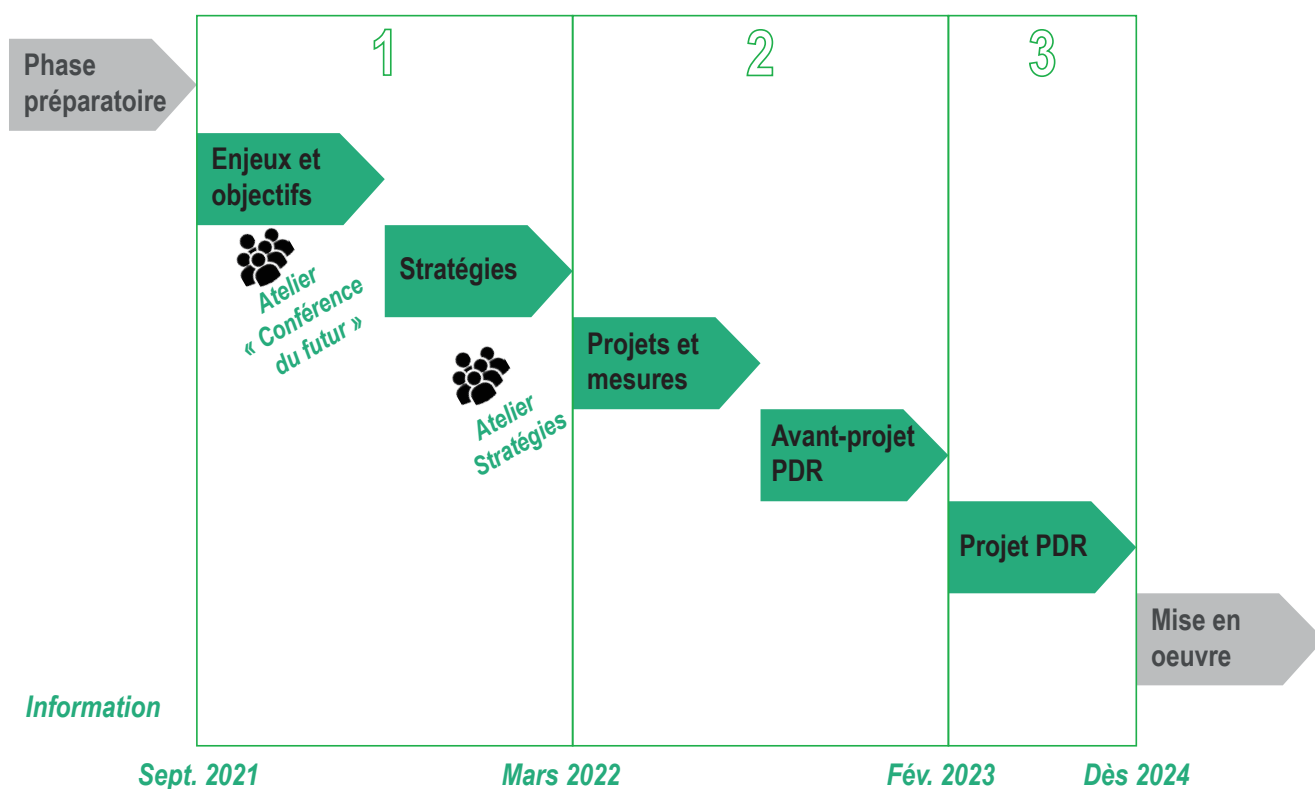


# Procédure et suite

Conformément à l'art. 30 LATEC, le PAR correspond au volet stratégique du PDR. Il définit le contexte territorial général et établit les grandes orientations du développement souhaité de la région pour les 10 à 15 prochaines années. Le PAR est accompagné par un rapport explicatif, décrivant le processus et vérifiant la conformité du volet stratégique.

L'élaboration du PAR est pilotée par l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG). En vue d'obtenir une vision partagée et défendue par la majorité, les stratégies ont été définies en étroite collaboration avec les autorités communales et différents acteurs régionaux, qui ont pu s'exprimer lors de deux ateliers participatifs ou au sein de séances techniques. Le PAR est adopté par l'ABMG, après consultation des instances cantonales, des communes et des régions voisines. La consultation publique se déroule du 9 avril au 24 juin 2022.

Le volet opérationnel, composé d'un programme de mesures et d'une carte de synthèse, sera élaboré dès ce printemps, sur la base des orientations retenues dans le PAR.



## Contact :

Association à buts multiples des communes de la Glâne  
info@rgv.ch